tave, âgé de 40 ans, a été grièvement blessé, mardi matin par l'un des volants d'un cabestan qui en se déroulant, l'a renversé.

Relevé aussitôt par ses camarades, il a reçu les soins de M. le docteur Biolet, qui a constaté la fracture d'une côte au côté gauche.

Lens. — L'influenza sévit assez fortement dans cette ville depuis une dizaine de jours ; quelques cas présentant une certaine gravité sont signalés.

Départements voisins

LE CRIME D'ORIGNIES-EN-THIÉRACHE

Mlle Olive Bernier, âgée de 18 ans, née en octobre le 11 novembre dernier, d'un enfant de mariage, a comparu devant le tribunal correctionnel de Vervins, sous l'inculpation de coups et blessures.

Elle a été condamnée à 18 mois de prison, rapportant avant démontré que le coup porté par elle, à son oncle n'avait pas occasionné la mort.

Eugène Hachez. — M. Jean-Baptiste Lamotte qui avait loué une maison il y a quelque jours et dans laquelle il avait déposé plusieurs meubles et objets mobiliers, avait pénétré dans cette habitation depuis qu'elle avait été close, qu'un carreau avait été enlevé et depuis un pied de nuit et qu'on lui avait volé une pipe et deux bacchus.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille

Dans son audience d'hier le Tribunal correctionnel de Lille a prononcé les condamnations suivantes :

Marchand, ancien maître d'Houplin à été condamné à 5 francs d'amende et sans frais pour diffamation envers M. Hoovier, négociant à Lille.

Alfred Six, 3 mois de prison et 500 francs d'amende ; Martial Gaussaert, 3 mois de prison et 500 francs ; Calixte Ledez, Etienne Darras, 6 mois de prison ; Leon Andrieu, 3 mois de correction, chacun 500 francs ; Alexis Mercier, 8 jours, 500 francs ; Jacques Lemoine, 1 mois, 500 francs ; Hippolyte Dubrule, 2 mois, Eugène Vanisere, 60 jours, chacun 500 francs ; Adolphe Lemaire, 15 jours de correction, 500 francs, pour fraude. — Jules Defrenne, 3 mois de prison, et Bernger Auguste Deschlain, 1 mois, pour aps de contagion. — Catherine Huline, 2 mois ; Antoine Carrère, 1 mois ; Fernand Ch. 3 jours, 15 francs, vagabondage, pour cette somme d'M. Houron.

Mme maison sise à Lille, rue de Courtrai, 29, mise à prix 14,000 fr. a été adjugée 21,000 fr. à M. Desmazières.

Trois maisons à usage de rentier sises à Moncen-Barœul, Grand'Place, 9, 11 et 14 bis, avenue des Fleurs, mises en vente d'abord séparément, sur la mise à prix de 12,000 fr. chacune, ensemble et en réunies et adjugées 67,350 fr. à M. Bulteau.

Une propriété sise à St-Maurice-Lille, rue du Buisson, mise à prix de 12,000 fr. chacun, ensemble et en réunies et adjugées 67,350 fr. à M. Bulteau.

Une maison, et 2 hectares 78 ares de terre sis à Erclinghen, mis à prix 6,000 fr., ont été adjugés 13,500 fr. à M. Flament.

Quinze maisons sises à Roubaix dont trois front à la rue Tafontaine, 20, 22 et 24, les autres derrière, mises à prix 15,000 fr., ont été adjugées 25,000 fr., à Me Houzé.

Une maison avec dépendances et 22 ares environ de fonds, rue Ferrembert (Belgique), à 50 adjugée à Me Houzé pour la mise à prix, 1,920 fr.

Tribunal correctionnel d'Avesnes

Beckers Eugène, 35 ans, sans profession à Maubeuge, contrebande, 4 jours de correction et 500 fr. d'amende. — Bertrand Georges, 20 ans, manœuvrier à Fourmies, contrebande, 3 mois, 500 francs, défaut. — Monnier Léon, 30 ans, journalier à Binghies (Belgique), contrebande et rébellion, 6 mois, 16 francs, 1563 fr. 50, sur opposition.

Mouquet Alfred, 18 ans, domestique, sans domicile, mendicité, un mois d'emprisonnement.

Bourgmont Auguste, 63 ans, sans profession et domicile, mendicité et vagabondage, 6 jours. — Bouquemont Théodule, 29 ans, verrier, sans domicile, 6 jours.

Couture Isidore, 21 ans, fraudeur à Fourmies, infraction à un arrêté d'expulsion, 3 mois d'emprisonnement.

Pillot Amande, 35 ans, fraudeur à Avesnes, livresse publique, 20 francs d'amende.

Tailleux Alfred, 20 ans, cabaretier à Anfer (Belgique), vol, sur opposition, il est établi par les déclarations que, au lieu que lui qui est connaissant, mais Rolex.

Gouyon Gillet, 17 ans, lamineur, Dachant, vol, 20 jours. — Jean Cuisset, 15 ans, sans profession à Sohant, vol, 10 jours. — Jules Sénéjant, 32 ans, journalier en fuite, 3 mois. Emile Nauge, 24 ans, journalier à Quiquelmes, 1 mois. — Honoré Bouquelaux, 35 ans, journalier, Fourmies, 1 mois, pour vol.

Alfred Christiaan, 51 ans, verrier, Fourmies, escroqueries, 3 mois ; Augustin Dudy, 21 ans, marchand de journaux à Maubeuge, coups, 1 mois, défaut, Arsène Coutelier, 28 ans, journalier, Fourmies, coups, 3 mois, sur opposition.

Cour d'assises du Pas-de-Calais

Séant à Saint-Omer

Présidence de M. Lepot, conseiller à la Cour d'Appel de Douai.

Ministère public : M. Joly, substitut du Procureur.

1re affaire. — Incendie volontaire.

Auguste Delobelle, 15 ans, né à Hourlon, vacher à Herain-Coupigny.

Acte d'accusation

Le 19 septembre 1891, vers 4 heures 1/2 du matin, le sieur Carré, cultivateur à Herain-Coupigny, fut réveillé par le vacher de la ferme, le nommé Delobelle Auguste, âgé de 15 ans, qui l'appelait.

Il se leva immédiatement et aperçut des flammes sortant du toit de la grange, dans laquelle se trouvaient des récoltes et des instruments aratoires. Tout fut rapidement consumé.

Malgré les secours, le feu gagna une autre grange dépendant d'une maison habitée par les sieurs Joye et Pasquette, et leur appartenant. Ce bâtiment fut rapidement la proie des flammes avec tout ce qu'il contenait.

Les pertes s'élèvent à 49,000 fr., couvertes par une assurance de 18,000 fr.

Delobelle qui s'était enfui chez ses parents à Houchin, ne tarda pas à reconnaître qu'il était l'auteur volontaire de cet incendie.

Il raconta qu'il était rentré dans la grange, le matin vers 4 heures et avait mis le feu à de la paille pour se venger de remontrances que lui faisaient ses maîtres.

L'instruction a établi que ce grief n'était même pas justifié.

Les renseignements recueillis sur l'accusé ne lui sont pas favorables. Il est signalé par ses familiers comme le plus vicieux de ses camarades, un carreau avait été enlevé et depuis un pied de nuit et qu'on lui avait volé une pipe et deux bacchus.

2e affaire. — Incendie volontaire.

Lesparnont Jules, 22 ans, né à Gonnehem, ménier à Aubin.

Acte d'accusation

Le 22 février 1891, vers 10 heures 1/2 du soir, un incendie se déclarait à Aubin dans une maison occupée par quelques habitations distinctes, mais contiguës, et réunies sous un même toit, en chaume.

La première de ces habitations appartenait au sieur Delcourt, fut entièrement consumée, la seconde, appartenant à la dame Thumeville le fut en partie.

La perte résultant de ce sinistre peut être évaluée à mille francs, elle n'était couverte par aucune assurance.

Le lendemain vers 10 heures 1/2 du soir, l'incendie se déclarait à Aubin dans une maison occupée par quelques habitations distinctes, mais contiguës, et réunies sous un même toit, en chaume.

La première de ces habitations appartenait au sieur Delcourt, fut entièrement consumée, la seconde, appartenait à la dame Thumeville le fut en partie.

La perte résultant de ce sinistre peut être évaluée à mille francs, elle n'était couverte par aucune assurance.

Le lendemain vers 10 heures 1/2 du soir, l'incendie se déclarait à Aubin dans une maison occupée par quelques habitations distinctes, mais contiguës, et réunies sous un même toit, en chaume.

La première de ces habitations appartenant au sieur Delcourt, fut entièrement consumée, la seconde, appartenant à la dame Thumeville le fut en partie.

La perte résultant de ce sinistre peut être évaluée à mille francs, elle n'était couverte par aucune assurance.

Le lendemain vers 10 heures 1/2 du soir, l'incendie se déclarait à Aubin dans une maison occupée par quelques habitations distinctes, mais contiguës, et réunies sous un même toit, en chaume.

La première de ces habitations appartenait